

10c.

Journal du Lot

10c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 81	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	0 fr. 30
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 ^e page (— d° —).....	1 fr. 25
» 2 ^e page (— d° —).....	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le travailisme au pouvoir et l'avenir de l'Empire Britannique. — La politique extérieure de la Belgique : Une belle étude de M. Jaapar. — L'Allemagne commence-t-elle à se rendre compte de sa défaite ? Un témoignage significatif. — Les projets du gouvernement pour sauver le franc : l'opinion veut, non pas des improvisations, mais un programme d'ensemble.

Quelles seront les répercussions de l'avènement au pouvoir, en Grande-Bretagne, des travailistes sur l'ensemble de l'Empire Britannique ? La question mérite d'être posée. En somme, c'est par la constitution d'une sorte de caste, composée de fonctionnaires, que l'Angleterre maintient sa domination sur ses colonies : caste d'aristocrates, administrant les pays et les masses par la force.

Qu'advient-il demain de ce régime de domination ?

Le travailisme, dans l'opposition, ne s'est-il pas présenté en admirateur dévoué des martyrs de l'Inde, de l'Égypte ?

Comment les traitera-t-il demain ? Ces rebelles d'hier et d'aujourd'hui deviendront-ils, par la volonté du gouvernement travailiste des héros de la liberté nationale ?

Le dénouement serait logique. Mais alors, du même coup, s'effondrerait l'autorité de la caste des fonctionnaires et bientôt, sans doute, ne tarderait pas à s'effriter la souveraineté britannique sur les colonies diverses et les dominations.

En définitive, l'Empire Britannique est l'œuvre, la création de l'impérialisme.

Qu'advient-il de lui dès que régnera son antithèse, le travailisme ? On hésite à admettre que le marxisme anglais puisse pousser la logique de ses principes jusqu'à consentir à la dislocation du puissant édifice colonial.

Ce serait là une grave, une très lourde responsabilité et il est vraisemblable que les socialistes anglais se montreraient plus Anglais que socialistes et s'emploieraient à sauver l'immense empire.

N'empêche que la prise du pouvoir par les travailistes serait accueillie avec plaisir par la politique russe asiatique, par le commerce allemand, par les révolutionnaires des Indes, par tous les Hindous qui aspirent à se substituer aux cadres britanniques.

Quoi qu'il en soit, l'accession au pouvoir du travailisme pourrait bien constituer pour l'Empire Britannique une phase critique et peut-être douloureuse.

À l'heure où la Belgique et la France sont également, et ensemble, menacées dans leur vitalité, à l'heure où la baisse de leur monnaie trahit l'injuste suspicion où les tiennent d'innombrables ennemis et des amis oubliés, il n'est pas sans intérêt de préciser une fois de plus la position de nos Alliés de Bruxelles.

Précisément, M. Jaapar, le ministre des Affaires Étrangères de Bruxelles, vient de publier dans la *Revue Belge* une étude fort expressive.

M. Jaapar traite d'abord, dans cet article, du problème des réparations : « Absence de traditions, heurt violent des passions vengeresses, complexité et obsession du problème des réparations, tout cela n'est que nous imposent les intérêts supérieurs de la patrie. Comment alors se diriger ? Ou chercher le bon sol de l'édifice ? »

Pour le découvrir, il n'y a qu'un moyen, s'inspirer des intérêts permanents du pays. Or, le premier de ces intérêts, c'est son indépendance, et, par conséquent, sa sécurité. Cependant l'indépendance ne doit point lui faire perdre de vue sa personnalité.

À propos du problème de la sécurité, M. Jaapar développe diverses considérations dont voici l'essentiel : « Nous sommes à l'endroit le plus périlleux du monde : plaine ouverte à toutes les invasions, champ clos rencontré en quelques heures, se rencontrent les plus puissantes armées, carrefour où, depuis des siècles

et des siècles, les deux grandes races dont nous sommes issus ont coutume de vider leur querelle éternelle. En neutralisant ce territoire, la France, l'Angleterre et la Prusse, en 1830, avaient cru trouver la solution idéale et définitive. Or, ce système a vécu ; il nous en faut donc trouver un autre, à peine de revivre les horreurs que nous avons connues aux dix-septième et dix-huitième siècles, et de tomber dans le marasme politique et économique, qu'en des pages tragiques Pirenne a si bien décrit en son dernier volume.

« Quelle autre solution peut-on envisager, si ce n'est le régime des garanties que l'histoire, comme le sentiment national, nous prescrivent : l'alliance avec la France et l'Angleterre ? Ne le sentons-nous pas au fond de nous-mêmes aussi profondément qu'on peut sentir, et quand le Parlement unanime ratifie à chaque occasion ce programme, n'est-il pas l'expression consciente des forces immanentes de notre peuple ? »

Nous n'aurions garde, là-dessus, de contredire M. Jaapar. Il nous faut l'approuver également quand M. Jaapar réclame pour son pays et pour lui le droit de regarder plus loin, et de voir plus grand, de travailler à l'organisation de la pacification internationale par la Société des Nations.

« On peut résoudre, écrit-il, les problèmes de la politique internationale par la méthode primitive et simple de la force : c'était la mode allemande. Les hommes se doivent cependant à eux-mêmes après tant de siècles de luttes et de misères, de chercher ailleurs, c'est-à-dire dans leur intelligence et leur conscience, le remède qui doit mettre fin aux horreurs des combats. »

Au total, on ne peut qu'être frappé des similitudes de directives entre la France et la Belgique.

Peu à peu, insensiblement, les yeux s'ouvrent Outre-Rhin et une plus exacte appréciation de la conduite française semble se faire jour.

Ainsi, la *New-York Tribune* montre le contraste qui existe entre les fables que les Allemands essaient d'accréditer sur la politique française de la Ruhr et les résultats que celle-ci a obtenus.

« Les principaux résultats de l'occupation, déclare la *New-York Tribune*, sont que l'Allemagne se rend enfin compte qu'elle est vaincue, et que ses riches industriels comprennent qu'ils doivent payer. Les Français ont laissé dire et ont suivi de point en point le programme qu'ils s'étaient tracé et qui est tout l'opposé de ce que prétendent ceux qui ne cessent de la calomnier. Les détracteurs de la politique française affirment que les Français vont découper l'Allemagne, et voilà cependant que ces « méchants Français » commencent à retirer leurs troupes de la Ruhr et s'occupent de restaurer le système économique de l'Allemagne, conformément au programme qu'ils s'étaient tracé.

« La reconstitution de la France a été un spectacle merveilleux, un véritable miracle montrant ce que peut le courage humain. Tout Américain intelligent ne saurait avoir que de l'admiration pour la France et les progrès qu'elle réalise et de la confiance dans la réalisation de ses plans. Les mensonges et les sarcasmes allemands n'y changeront rien. »

N'affaiblissons d'aucun commentaire la portée d'un tel tableau !

Le débat financier est engagé devant la Chambre.

Ce débat sera d'une importance exceptionnelle.

Il n'est pas exagéré de dire que toute notre politique intérieure et extérieure s'en ressentira.

Qu'est-ce en effet que la restauration du franc, sinon la restauration du crédit national, dont dépend tout l'avenir du pays ?

Pourtant de l'importance du débat, de sa gravité et de ses sérieux des responsabilités à prendre, il ne faudrait pas conclure à la nécessité d'une discussion interminable.

Au contraire, il importe d'aboutir vite.

Le gouvernement a su faire preuve de décision ; le Parlement doit imiter son exemple.

Les mesures qu'on arrêtera finalement donneront d'autant plus d'effets qu'elles seront appliquées promptement.

Mais, objectera-t-on, cette hâte ne risque-t-elle pas de laisser passer des erreurs ?

Il n'est pas impossible. Néanmoins, on peut ici limiter les risques.

Ainsi, il n'est pas douteux que l'institution du double décime est fort discutable au point de vue fiscal comme au point de vue politique.

Les répercussions en peuvent être désastreuses sur l'ensemble de notre économie ; celle-ci est menacée d'une profonde crise de consommation.

C'est pourquoi le projet du double décime ne se conçoit que sous la forme d'un palliatif, d'une mesure provisoire, qu'on abandonnera prochainement.

En d'autres termes, le gouvernement doit formuler dès l'abord la promesse formelle que le double décime disparaîtra dès qu'un effort très prochain de réadaptation économique et financière aura été réalisé.

Aussi bien, la situation appelle, non pas des expédients, des moyens de fortune, mais tout un programme de sauvegarde et d'économies.

C'est à l'élaboration, à la mise au point de celui-ci que doivent s'attacher le Gouvernement et le Parlement, sans précipitation intempestive sans certes, mais aussi sans atermoiements inutiles.

Et dans la conception de ce programme une directive doit l'emporter : sur 8 milliards de ressources nouvelles, le Gouvernement en demande 5 à l'impôt, deux à la répression des fraudes fiscales et 1 seul aux économies.

Une telle proportion ne satisfait pas l'opinion : ce qu'elle veut d'abord, et avant d'accroître éventuellement son effort, c'est qu'on réalise d'importantes économies et qu'on traque littéralement les fraudeurs de l'impôt.

Si, tous les Français payaient intégralement ce qu'ils doivent, nul accroissement d'impôts ne serait sans doute nécessaire.

L'œuvre est rude mais non insurmontable. Et comment ne pas enregistrer que la seule annonce des projets gouvernementaux a suffi à amoindrir sensiblement le change ?

Mais les projets ne suffisent pas. Il faut des réalisations.

Que le Parlement s'y mette à son tour résolument.

M. D.

INFORMATIONS

EN ALLEMAGNE

Tentatives séparatistes

Le groupement séparatiste de Wanne a tenté de s'emparer du Rathaus. Voici comment il a échoué : le maire, ayant reçu un coup de téléphone des séparatistes, le priant de mettre les bâtiments municipaux à leur disposition, ne leur fit aucune réponse et se contenta de faire arrêter les dix principaux d'entre eux.

La journée de 10 heures dans la Ruhr

À Essen, tous les ouvriers qui avaient abandonné le travail en signe de protestation contre l'abolition des 8 heures, ont regagné les usines et travaillent aux nouvelles conditions. Le conflit dans l'industrie du textile a pris une tournure plus aiguë et la cessation du travail est complète à Crefeld, Mûnchen-Gladbach et Eberfeld. De nouvelles manifestations de sans-travail ont eu lieu dans la zone anglaise à Cologne et à Solingen.

La France et les Soviets

On déclare de source autorisée qu'il est faux que M. Benès, ainsi que l'ont annoncé certains journaux anglais, ait fait auprès de Yourenev, délégué des soviets à Prague, des ouvertures à la Russie au nom du gouvernement français.

Grève des cheminots anglais

M. Bromley, secrétaire de la Fédération, a annoncé officiellement que la date fixée pour la grève des chauffeurs et mécaniciens anglais était dimanche à minuit.

On aurait tenté d'enlever le roi Hussein

On annonce de Amman, en Transjordanie, que le roi Hussein du Hedjaz a failli être victime d'un enlève-

ment près de Petra ; le coup avait été préparé par la tribu des Wahabites. Les assaillants furent repoussés après un combat, par l'escorte du roi.

Les rebelles mexicains trouvent des créanciers

Les croisés des Etats-Unis sont autorisés à se rendre à la Vera-Cruz et à Tuxpan.

Le bruit court que trois banques américaines vont entamer des négociations avec le gouvernement du général Obregón, pour un emprunt de 25 millions de pesetas.

Dissolution de la Chambre italienne

M. Mussolini et le sous-secrétaire d'Etat Acerbo ont préparé le décret de dissolution de la Chambre, qui sera communiqué au Conseil des ministres qui se tiendra le 22 de ce mois.

Le décret sera publié officiellement le 26, et les élections auront lieu dans la première quinzaine d'avril.

Nous importations

Au cours du conseil des ministres, M. Dior a été autorisé à déposer un projet de loi permettant de suspendre, par décret, les importations qui ne correspondent pas à des nécessités nationales. Au ministère du commerce, on a fait les déclarations suivantes :

« Nous allons demander au parlement de nous accorder, en ce qui concerne les importations, au moins pour un temps, les mêmes pouvoirs de prohibition que ceux que le gouvernement possède déjà pour les exportations. C'est une arme qui peut servir beaucoup sans gêner le public. La cherté de vie en Europe est, en effet, conditionnée par la hausse du dollar. L'achat d'un produit de luxe, qui donne lieu à des sorties de francs et à des paiements en devises étrangères, a sa répercussion sur les denrées les plus nécessaires à l'existence. Or, il y a des produits de luxe qui donnent lieu à des achats à l'étranger s'élevant à 100 ou 150 millions par an. La suspension de ces achats ne gênerait nullement la vie nationale et aurait pourtant une répercussion salutaire sur le cours des devises étrangères. »

Est-ce l'épave du « Dixmude »

Le vapeur allemand « Elsbeth-Kimme » qui vient d'arriver à Alger, rapporte qu'il a touché une épave par 38°7 de latitude nord et 10°43 de longitude est, c'est-à-dire à un point situé à 70 milles à l'ouest de Trapani (Sicile).

Une proposition d'impôt de capitation

M. Victor Constant et un grand nombre de ses collègues vont déposer sur le bureau de la Chambre une proposition de résolution invitant le gouvernement à établir d'urgence un impôt de capitation basé sur le revenu personnel et qui ne pourra être inférieur à 10 fr., ni supérieur à 1.000 francs.

Cet impôt applicable immédiatement produirait environ un milliard et n'aurait qu'un caractère provisoire. Son adoption laisserait au Parlement le temps d'examiner à loisir les projets financiers du gouvernement.

La spéculation sur les blés

M. Louis Rollin, député de Paris, a été entendu, par M. Maillefaud, juge d'instruction, à qui il a déclaré que c'étaient les blés étrangers qui réglaient les cours français. M. Rollin estime que cette soumission aux cours étrangers était inadmissible parce que les arrivages étrangers n'étaient qu'un appoint pour compléter notre production.

M. Maillefaud a nommé deux experts : M. Kor, ingénieur agronome, et M. Maillard, comptable, qui devront procéder aux examens des marchés à termes et à toutes autres expertises de comptabilité.

Pour le scrutin d'arrondissement

Le groupe de la Gauche démocratique du Sénat réuni sous la présidence de M. Bienvenu-Martin, a abordé l'examen de la question de la loi électorale.

Le groupe à l'unanimité a approu-

vé les conclusions de la commission, s'est prononcé pour le retour au scrutin d'arrondissement et a déclaré qu'en raison de l'importance de cette question où est engagé l'avenir de la République, il y avait lieu de faire appel à l'esprit de discipline de tous ses membres.

La terre tremble en Lozère

Une secousse sismique s'est produite, jeudi matin, à 5 h. 30, à Mende. La plupart des personnes, encore endormies, ont été réveillées par les oscillations des lits et autres meubles, dont certains ont été décrochés.

Le tremblement de terre a été accompagné d'un bruit comparable à celui du roulement du tonnerre.

Condamnation d'un camelot du roy

Le 18 avril dernier, un camelot du roy, M. Jacques Chennevière, pour venger ses amis politiques insultés assurait-il, par un article de M. Robert Lazurick, avocat à la Cour, frappa ce dernier d'un coup de cravache au visage. M. Chennevière fut condamné, pour ces faits, à deux mois de prison sans sursis.

La Chambre des appels correctionnels a confirmé ce jugement.

La Banque de France élève le taux de l'escompte

La Banque de France a élevé le taux de son escompte de 5 1/2 à 6 0/0 et le taux des avances sur titre de 6 1/2 à 7 0/0.

Ce qu'il en coûte de frauder la régie

Pour différentes fraudes commises au préjudice de la régie, un négociant de Guise-la-Motte (Oise) a été condamné par défaut, par le tribunal correctionnel de Compiègne, à 45 amendes de 200 francs, 12 amendes de 50 francs, plus le quintuple des droits dus à l'administration.

En outre la confiscation de 100.000 francs de marchandises a été prononcée.

Chambre des Députés

Séance du 17 janvier 1924

Le ministre des finances dépose les projets fiscaux annoncés. M. Poincaré monte à la tribune. Il exprime le désir que ces projets soient rapportés le plus rapidement possible pour être discutés par la Chambre au début de la semaine prochaine. Il dit les raisons qui nécessitent le vote de ces projets. Par eux, nous aurons raison, dit-il, de la téméraire offensive qu'on a eu la folie de déclancher contre notre franc.

M. Poincaré rappelle que c'est par suite de la défaillance de l'Allemagne que la France a dû faire face aux dépenses énormes des pensions et des régions libérées et qu'elle a dû recourir à l'emprunt. Il dit les efforts faits pour réduire les dépenses budgétaires, et il indique que les crédits militaires ont été réduits de 1 milliard environ.

M. Poincaré déclare que le Gouvernement prendra toutes mesures pour faire acquiescer l'impôt : il demandera une augmentation des taxes existantes, et refusera toutes dépenses nouvelles.

M. Bouyssou demande à interpellier immédiatement sur le retrait de l'ordre du jour par le Gouvernement, du projet de loi sur les pensions. La Chambre décide de fixer la date de la discussion immédiate. M. Poincaré déclare s'opposer à tout débat immédié sur les projets fiscaux. M. Gay est partisan de l'ajournement du projet de loi sur les pensions. M. Poincaré demande l'ajournement de cette fixation jusqu'à la fin de la séance.

M. Lugol demande qu'on ne considère pas les dépenses résultant du projet de loi sur les pensions comme des dépenses nouvelles. M. Poincaré réplique que si les dépenses sont de 300 millions, il faudra 300 millions de recettes nouvelles.

Une vive discussion s'engage sur ce point à laquelle prennent part MM. Dariac, About, Lugol, Poincaré. La clôture des débats est prononcée et la Chambre reprend la discussion du projet relatif à la taxe d'affaires. L'ensemble du projet est voté par 445 voix contre 120.

Puis, le Président donne lecture de toutes les interpellations relative aux

projets fiscaux du Gouvernement. M. Poincaré dit que ces interpellations pourraient être renvoyées à la suite. Quant à l'interpellation de M. Bouyssou, sur la loi des pensions, il demande qu'elle soit fixée à 1 mois, étant donné que dans cet intervalle le Gouvernement se présentera devant la Chambre pour s'efforcer de régler la question. Il ajoute que le Gouvernement déposera devant la Chambre et le Sénat les projets sur lesquels il espère se mettre d'accord avec la Commission des finances avant un mois.

Le renvoi à la suite des interpellations est adopté par 360 voix contre 215.

Sénat

Séance du 17 janvier 1924

M. Colrat, garde des Sceaux, dépose un projet de loi tendant à modifier l'article 5 de la loi du 29 décembre 1923 sur la hausse illicite des loyers, et un autre projet tendant à réprimer les manœuvres ayant pour but, de provoquer le retrait des sommes déposées dans les caisses d'épargne. Il donne lecture de l'exposé des motifs. L'urgence est déclarée et le projet est renvoyé à la commission de législation.

M. Menier développe son interpellation sur les mesures de défense que le Gouvernement compte prendre contre les inondations de la Seine et de ses affluents. Il fait l'historique de la question et indique divers systèmes de réelle efficacité pour atténuer les désastres commis par les inondations. Après une déclaration du Ministre des travaux publics, le Sénat vote un ordre du jour de confiance.

CHRONIQUE LOCALE

La compression des dépenses !...

Grand débat, jeudi, à la Chambre au sujet des projets fiscaux déposés par le Gouvernement. On les connaît ces projets, parmi lesquels on relève l'augmentation des impôts, la répression des fraudes fiscales. Nous en avons parlé dans notre dernier numéro.

Mais le projet du Gouvernement comporte également la compression des dépenses. Cette compression des dépenses n'est donc pas réalisée ? Au cours de la séance de jeudi, à la Chambre, le Président du Conseil a déclaré que les crédits de l'armée avaient été réduits de près d'un milliard. C'est une sérieuse réduction, sans doute ; mais puisqu'on a réduit le budget de la guerre, n'y a-t-il pas eu moyen de réaliser une opération identique sur les autres budgets ?

On a parlé, on parle toujours de la réforme administrative, et partant, de la réduction du nombre des fonctionnaires.

Il paraît que quelque chose a été fait en ce sens. En effet, les lois des 31 décembre 1921 et 30 juin 1923 ont prescrit la suppression de 50.000 fonctionnaires en 1922, et 15.000 en 1923, soit au total une réduction de 65.000 unités.

Si nous en croyons un rapport publié, il y a quelques mois, à la date du 30 novembre 1923, les suppressions réalisées atteignaient 68.100 emplois. En fin d'année, on prévoyait que ce nombre atteindrait 70.000.

Voilà beaucoup de suppressions, voilà une belle compression de dépenses, et cependant le budget ne fait que grossir !

Il ne nous viendra pas à l'esprit de mettre en doute la sincérité de ces chiffres, de ces réductions, de ces compressions opérées en l'année 1923.

Mais on serait curieux de savoir sur quels emplois s'est abattue la hache des compressions.

Est-ce que, par hasard, tous ces emplois supprimés, ne seraient pas de ces emplois de fortune qui furent créés pendant la guerre, par et pour le ravitaillement, et après la guerre, dans les régions libérées ?

Ah ! certes, s'il y a eu des emplois inutiles et onéreux pour le pays, ce sont bien ces emplois-là, et on s'étonne même qu'ils aient été créés.

Mais si ce sont ces emplois seuls qui ont été supprimés, eh bien, on peut affirmer que l'effort n'a pas été grand, car lorsque le pays parle de

suppression de fonctionnaires, il veut dire de ne pas garder dans les administrations des employés inutiles. Or, nous ne pouvons pas supprimer pas d'emplois dans les administrations, mais on en crée.

Notre confrère des « Débats » le fait observer excellemment en ces termes :

« Supprimez des fonctionnaires, dit la Chambre. Après quoi, des députés, parmi ceux mêmes qui ont voté l'hécatombe, s'ingénient à en créer de nouveaux pour se faire des obligations. Chaque distribution de documents parlementaires est pleine de propositions saugrenues, imprimées naturellement aux frais du contribuable, dont l'objet uniforme est de créer de nouveaux fonctionnaires, de nouveaux pensionnés, de nouveaux « ayants-droit ». Hier, par exemple, voici un député qui découvre que les gens de service des lycées et collèges ne sont pas fonctionnaires. Ils sont agréés comme stagiaires par le procureur, sur la proposition de l'économiste. S'ils sont nommés titulaires, au bout d'un an, c'est simplement par le procureur, après avis du conseil d'administration. C'est vraiment trop simple. M. Locquin et « un certain nombre de ses collègues », qui ont eu au moins la sagesse de garder l'anonymat, demandent que ces agents deviennent des agents de l'Etat. Voilà ce qu'on appelle de la décentralisation. On ne nous dit pas s'il faudra pour chacun une nomination ministérielle et si un garçon du lycée de Pau passera au lycée de Bordeaux par avancement, sur rapport de l'inspecteur général préposé ad hoc. Un règlement d'administration publique en décidera. En tout cas, ces nouveaux fonctionnaires toucheraient un salaire uniforme pour toute la France : indemnité de résidence, pension de retraite supérieure à celle d'aujourd'hui, et l'autorité de l'économiste serait réduite à néant. Ce petit fait n'est rien en soi ; comme symptôme il est à relever. Après cela, vous ferez miroiter la suppression de 60.000 fonctionnaires. C'est avec ce beau système, indéfiniment perpétué, qu'on aboutit à semer la défiance du régime parlementaire. »

Notre confrère parisien a mis le doigt sur la plaie. Ce qu'il dit, est la pure vérité, et malheureusement, nous avons bien peur que de longtemps, la compression des dépenses n'aura pas lieu et que, comme d'habitude, le contribuable subira l'accroissement des impôts !

LOUIS BONNET.

« Terra clausa »

par M. A. DE MONZIE

Des circonstances indépendantes de notre volonté ne nous ont pas permis de signaler plus tôt à nos lecteurs le petit volume que M. A. de Monzie, vient de faire paraître, chez l'éditeur Ferenczi, dans la collection des « Petits Guides Politiques ».

Aussi bien, ce léger retard n'atténue en rien l'attrait de cette étude, dont l'actualité subsiste totale un mois après sa parution.

Et pourtant l'occasion de ce livre est l'adoption par la Chambre des députés d'un certain projet de loi relatif à la situation des étrangers en France, projet actuellement en instance devant le Sénat.

De telle sorte que le travail du brillant Sénateur-maire de Cahors paraît être une introduction à l'examen sénatorial et comme un essai critique de l'œuvre accomplie au Palais-Bourbon.

En constatant ce fait, nous ne songeons nullement à restreindre la valeur de cette espèce de rapport parlementaire... à l'usage, et à la portée, de tous ceux que préoccupent les grands problèmes nationaux.

M. de Monzie a le don d'intéresser jusques aux plus profanes et sa plume alerte, vivante, sait charmer non moins que son verbe, enjoué, tout émaillé de reminiscences littéraires et philosophiques.

Avouons même que dès l'abord on éprouve quelque « combrature » intellectuelle à se voir précipiter en cascade d'une maxime de Platon à une sentence de Machiavel, qu'on quitte brusquement pour un aphorisme de Xénophon qui voisine avec un Aristide Briand, un Voltaire, un Marcel Prévost, un Chateaubriand et *lutti quanti*.

Et puis, finalement, toutes ces pérorations littéraires laissent subsister, seule, l'impression d'un voyage, riche d'imprévis, fertile en agrément, d'autant que les expressions les plus pittoresques surgissent d'elles-mêmes sous la plume de l'auteur.

Mais, laissons-là les considérations générales et touchons à la substance même de l'étude.

Terra clausa, c'est la patrie, c'est la nation, en tant qu'elle se réfère sur elle-même, s'entoure d'une « double muraille de Chine » pour prévenir l'invasion de l'étranger.

Le problème est très net : la France, avec sa natalité insuffisante et les vides immenses causés par la guerre, peut-elle se suffire à soi-même ?

Les gouvernements, de 1919 à 1923, et la Chambre ont répondu en somme par l'affirmative, puisqu'ils entendent pratiquer une sorte de protectionnisme ethnique, limitant les droits des étrangers en France, spécialement le droit de propriété.

M. de Monzie estime au contraire que notre pays ne peut s'offrir le luxe de restreindre cette installation d'étrangers en deçà de nos frontières. Il paraît même souhaiter qu'il en vienne beaucoup, beaucoup, colons d'un nouveau genre, renfort inespéré pour notre économie nationale.

M. de Monzie incline sans réserve

pour ce qu'on pourrait appeler un *libre échange ethnique*.

C'est là, au demeurant, une vieille question de doctrine, vieille comme les nations, susceptible de controverses infinies.

On comprendra sans peine que nous ne nous engageons pas dans cette voie périlleuse et interminable : la discussion est ouverte depuis bien avant l'ère chrétienne ; Platon en discutait déjà !

Mais, si nous n'avons pas la prétention de résoudre un problème séculaire, nous pouvons du moins formuler un avis.

Eh bien, malgré tout son talent, — et il est séduisant — M. de Monzie ne nous a pas convaincu.

Nous convenons, certes, que la France, saignée, a besoin de voir ses rangs décimés se renforcer d'éléments étrangers.

Mais à l'heure actuelle les risques sont gros.

La France, la « douce France » exerce toujours une vive attirance sur ses voisins.

Aujourd'hui, le prestige de la victoire — et d'innombrables places à prendre — tend encore à intensifier ce mouvement d'immigration.

Pouvons-nous laisser faire sans appréhension ? Ne sommes-nous pas menacés d'une invasion clandestine ? N'allons-nous pas au-devant d'une colonisation d'un nouveau genre ?

Loin de nous la pensée de céder aux tentatives xénophobes, au prohibitionnisme ethnique : nous chérissons trop la liberté pour cela.

Mais pouvons-nous admettre par exemple que, grâce à un déséquilibre des changes, l'étranger accapare, sinon à vil prix du moins à prix très réduits, tous nos biens, meubles ou immeubles, toutes nos richesses foncières, tous nos moyens de production ?

Or, comment ne pas voir la menace ? Faut-il courir le risque que la France peine et sue pour nourrir et enrichir l'étranger ?

Non, et malgré son âme accueillante, la France ne doit pas se déposséder de son patrimoine pour devenir le carrefour du cosmopolitisme.

Convenons, cependant, en terminant, que le travail de M. de Monzie, outre son agrément, peut avoir son utilité, une utilité manifeste : éviter des abus, prévenir une excessive rigueur dans la fixation des mesures de sauvegarde.

M. DAROLLE.

Votes de nos Députés

Sur la disjonction de l'article additionnel de M. Magne tendant à ce que la distribution des cartes électorales, soit faite à domicile, nos députés ont voté :

Pour : MM. Delpont, Delmas, Contre : M. le prince Murat.

La Chambre a repoussé la disjonction par 281 voix contre 267.

Sur le renvoi de l'interpellation de M. Bouysson, au sujet de l'ajournement du projet de loi sur les pensions, nos députés ont voté :

Pour : MM. Delpont, Delmas, Contre : M. le prince Murat.

La Chambre a prononcé le renvoi par 330 voix contre 204.

A la Chambre

Nous apprenons avec plaisir que le groupe de la gauche républicaine démocratique a désigné M. Delmas comme membre de la Commission d'assurances et de prévoyance sociales en remplacement de M. Ajam, député de la Sarthe, nommé sénateur.

Nos félicitations au dévoué député pour ce nouveau témoignage d'estime accordé par ses collègues.

Nos Parlementaires

Question au ministre de la guerre
M. Delmas, député, demande à M. le Ministre de la guerre s'il n'est pas possible d'étendre le bénéfice de l'article 2 de la loi du 1^{er} avril 1923, en ce qui concerne la réduction du service militaire accordée aux soldats appartenant à une famille nombreuse, à un jeune soldat de la classe 1923, d'une famille de huit enfants, comprenant trois garçons de classes antérieures à la classe 1922, tous trois blessés et réformés de guerre, et quatre filles.

Réponse. — Si le militaire visé dans la question ci-dessus est l'aîné de cinq enfants, c'est-à-dire si ses quatre frères sont plus jeunes que lui, il est admis au bénéfice de l'article 2 de la loi du 1^{er} avril 1923 (instruction du 10 avril 1923, B. O. p. 977).

Service vicinal

M. Carlux est nommé cantonnier à Gluges, en remplacement de M. Monty, démissionnaire.

Postes

M. Billac, candidat militaire, est nommé facteur à Puy-l'Evêque (Lot).

Enseignement primaire

Mlle Levadé, institutrice à Méjannasserie, passe dans le cadre de la Seine et est nommée adjointe à Paris.

Mlle Almin, normalienne est nommée institutrice stagiaire à l'école de garçons d'Espédaillac.

M. Veyssières, ex-normalien, est nommé instituteur stagiaire à Linac.

P. O.

M. Naud est nommé chef de station à Lalbenque.

Récompenses honorifiques

Des récompenses honorifiques ont été accordées pour services rendus à

l'éducation physique et à la préparation militaire au titre de l'année 1923, aux personnes ci-après du Lot :

Médaille d'argent : M. Rajade, directeur et instructeur à la Société de préparation militaire à Cahors.

Lettre de félicitations. — M. Robert, président fondateur du Stade praysacois, à Prayssac (Lot).

M. Tourriol, président de la section d'athlétisme et de préparation militaire de l'Aviron Cadurcien à Cahors.

Nos félicitations.

Cercle Gambetta

La commission administrative du Cercle Gambetta a procédé au renouvellement de son bureau pour l'année 1924.

M. le Docteur Gélis a été élu président du Cercle ; MM. Billières et Bessières, vice-présidents.

M. le président et MM. les vice-présidents sortants se trouvaient statutairement inéligibles pour une période d'un an.

Officiers de complément

La séance d'instruction pour les Officiers de Complément, deuxième catégorie aura lieu le jeudi 24 janvier 1924.

Rendez-vous à la Caserne Bessières à 9 heures.

Tabacs

Souscription publique, organisée en faveur de l'Orphelinat des Tabacs ; sous la Présidence d'honneur de MM. Ratier, Clémentel, de Monzie, sénateurs ; Joseph Patureau Mirand, Ducos, Rognon, députés.

Nous avons l'honneur d'informer le public que la Fédération nationale des ouvriers et ouvrières des Manufactures et Magasins des Tabacs organise une souscription publique au profit de ses orphelins.

La souscription est de 1 franc. Chaque billet participera au tirage d'une tombola comprenant des pochettes d'obligations à lots pour une valeur de 100.000 francs et d'un grand nombre de lots en nature.

On trouvera des billets dans les débits de tabacs, chez Mme Euphrasie, chez M. Ludo.

Les commandes doivent être adressées à M. Bach Léon, conseiller municipal, 28, rue Brives, Cahors.

Pour la Fédération : Signé : SIETTE.

Pour la Section de Cahors : L. BACH.

Conseil départemental d'hygiène

Le Conseil départemental d'hygiène s'est réuni le vendredi 18 janvier, à 16 h. 30, à la Préfecture, sous la présidence de M. Pépin, secrétaire général.

Etaient présents : MM. Gayet, D' Gélis, Oriac, Conseillers généraux, MM. Daynard, Aragnol, Manhiabal, Toulouse, D' Besse, Garnal, Ressonsié, chef de division, et Tourriol.

Le Conseil donne un avis favorable au projet de construction scolaire de la commune de Payrignac, ainsi qu'au projet de construction scolaire de la commune de Prendevignes.

Le Conseil donne un avis favorable aux deux demandes d'autorisation de dépôts de matières inflammables formulées par MM. Lanjon et Chansard.

Le Président communique au Conseil le dossier et le plan du projet de création d'une maison maternelle au Peyrat, commune de Cahors.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Gayet, Manhiabal, D' Gélis, Toulouse, Garnal, le Conseil départemental d'hygiène a donné un avis favorable au projet qui lui est soumis.

Sur la proposition de M. Gayet, le Conseil prie M. le Préfet de vouloir bien attirer l'attention de la Commission de l'Hospice sur la nécessité d'établir un nouveau projet pour la construction d'une route reliant directement la maison maternelle du Peyrat à la route nationale.

M. Garnal appelle l'attention du Conseil d'hygiène sur l'intérêt qu'il y a à soustraire l'installation de la maison maternelle du Peyrat aux critiques qui ont été adressées aux crèches, et aux pouponnières. « On leur a reproché, en groupant les enfants de les exposer à la contagion. Ce danger a été évité à la pouponnière de Porchefontaine par un isolement de 21 jours à l'entrée, par la répartition des enfants dans des pavillons séparés, par l'application de mesures appropriées quand survient une maladie contagieuse. » (Hygiène sociale de l'enfance, Nobécourt et Schreiber, page 142).

Le danger c'est la contagion venant de l'extérieur, on ne peut en préserver la maison maternelle sans la pratique de l'isolement des enfants.

C'est dans ce but que le Conseil d'hygiène émet le vœu que M. le Préfet invite la Commission de l'Hospice à s'entendre avec l'architecte avant tout commencement d'exécution des travaux pour aménager les locaux de la maison maternelle dans des conditions telles que l'on puisse pratiquer l'isolement des entrants suspects ou en période d'épidémie, et installer la maison maternelle du Peyrat dans des conditions répondant exactement à toutes les exigences de l'hygiène infantile moderne.

MM. Manhiabal et Garnal appellent l'attention du Conseil d'hygiène sur les conditions dans lesquelles les malades contagieux sont hospitalisés à Cahors. Ils pensent qu'il est d'ores et déjà nécessaire d'étudier l'aménagement de l'Hôpital pour l'isolement des contagieux. Le corps médical a déjà saisi la Commission de l'Hospice de cette question, et le Conseil d'hygiène est d'avis qu'il convient

de demander à la Commission de l'Hospice de mettre à l'étude un projet d'agrandissement de l'Hôpital, ce projet tracerait le programme d'avenir de l'Hôpital, établirait le périmètre d'agrandissement. Grâce à la déclaration d'utilité publique, on éviterait la construction de maisons nouvelles sur les terrains avoisinants, qui pourraient dans l'avenir, rendre impossibles les améliorations indispensables.

Divers membres du Conseil départemental d'hygiène ont été saisis de doléances signalant les inconvénients graves que présente pour la santé des employés de la Trésorerie Générale l'état actuel des bureaux.

Le cubage d'air des bureaux qui devrait être de 15 m³ à 20 mètres cubes par employé, se trouve réduit à 5 mètres cubes.

A la fin des quatre heures de présence dans les bureaux la teneur en acide carbonique atteint 12 à 15 pour 1.000, alors que l'air devient dangereux et irrespirable à partir d'une teneur de 5 pour 1.000. Cette teneur se trouve légèrement réduite par l'ouverture des fenêtres.

Il convient d'ajouter à ces impuretés de l'atmosphère des bureaux, celles qui résultent de la défectuosité du mode de chauffage et de la mauvaise aération des bureaux en hiver.

Le Conseil d'hygiène demande à M. le Préfet de vouloir bien appeler l'attention de M. le Trésorier-Payeur Général sur cette situation, en le priant d'examiner la meilleure façon d'y remédier.

Obsèques

Vendredi matin, à 10 heures, ont été célébrées les obsèques civiles de M. Paul Mauriès.

Une foule considérable a suivi le char funèbre qui était recouvert de nombreuses et belles couronnes offertes par la famille et les amis.

Au cimetière, M. de Monzie, sénateur, maire de Cahors, a, dans une brève allocution, salué la mémoire de Paul Mauriès, qui avait été, pendant plusieurs années, Conseiller municipal de Cahors et a adressé à la famille ses plus vives sympathies.

Nous renouvelons à Mme Mauriès, à M. et Mme Louradour, à M. Mauriès, à la famille, nos bien sincères condoléances.

Les voleurs de la Trésorerie de Limoges

Au sujet de l'arrestation des trois cambrioleurs de la Trésorerie Générale de Limoges, voici quelques renseignements complémentaires.

Quand le chauffeur de l'auto où se trouvaient les 3 voleurs aperçut le barrage qui avait été établi à l'octroi de Labarre, et les gendarmes qui ayant mis en joue avec leurs carabines les occupants de l'auto, le somment de s'arrêter, il n'hésita pas et stoppa.

Il parut très surpris de ce déploiement de forces sur la route, car il fut établi, par la suite, qu'il ignorait la... qualité des citoyens qu'il transportait.

Mais ceux-ci comprirent la signification des barricades et de la présence des gendarmes.

Et aussitôt, l'un d'eux, saisit une serviette en cuir qu'il avait déposée au départ de Brive sous la banquette de l'auto, sauta sur la route et s'enfuit par le sentier qui passe derrière l'octroi de Labarre et aboutit à la route de Larroque.

Le gendarme Martin se mit à la poursuite du fuyard et pour l'effrayer tira, en l'air, 3 coups de carabine. Contrairement à ce qui a été dit, aucune balle n'a touché le fuyard.

Mais aux bruits des détonations, et aux cris poussés par le gendarme, Mlle Angèle Delmas, employée à la Trésorerie Générale du Lot, fille de l'ancien garde-champêtre, qui se trouvait dans la maison qu'elle habite avec ses parents, route de Larroque, saisit un revolver et de la fenêtre tira deux coups de son arme dans la direction du fuyard, puis, descendant de l'appartement, se mit courageusement à la poursuite du voleur et tira un troisième coup de revolver.

Le voleur se sentant traqué fila du côté de Larroque ; mais deux gendarmes arrivèrent et le mettant en joue, le sommèrent de s'arrêter. C'est ce qu'il fit, et les mains en l'air, il attendit les gendarmes : ceux-ci lui passèrent les menottes et l'amenèrent à l'octroi de Labarre, où ses deux compagnons se trouvaient, car ceux-ci n'opposant aucune résistance, avaient été cueillis dans l'auto.

Les trois bandits furent solidement enchaînés et amenés à la gendarmerie ; le chauffeur suivit en auto dans laquelle avaient pris place 2 gendarmes.

A la gendarmerie, les 3 voleurs furent fouillés : on ne trouva aucune arme sur eux. Interrogés, ils reconurent être les auteurs du cambriolage de la Trésorerie de Limoges.

Dans la serviette on trouva, tant en espèces qu'en bons de la Défense Nationale, une somme de 153.985 fr.

Les individus arrêtés s'appellent, Castelli Amédée, né le 17 juin 1894, à Toulon et son frère Castelli Gustave, né le 2 décembre 1898 à Toulon ; Pey, Pierre-Marius, né le 22 avril 1890 à Toulon.

Celui qui sauta de l'auto et s'enfuit est Amédée Castelli : décoré de la médaille militaire et de la croix de guerre (au moins il arbore ces deux rubans à la boutonnière de son veston), il a déclaré être mutilé. Il est en effet amputé de 2 doigts de la main droite.

Après les formalités de l'interrogatoire, les trois bandits ont demandé à déjeuner et ils ont prié le chauffeur d'aller commander un repas auquel ils ont fait honneur. Le grand

air et les émotions de la matinée les avaient mis en appétit.

Au surplus, comprenant bien que le repas du soir ne serait pas très copieux à la prison, ils mirent les restes de leur déjeuner dans un journal.

Vers 4 h. 1/2, ils furent conduits au Parquet où le Procureur de la République leur fit subir un interrogatoire d'identité, puis ils furent conduits et écroués à la prison vers 6 heures.

Vendredi matin, les 3 bandits ont été extraits de la prison de Cahors et accompagnés par 5 gendarmes, ont été ramenés à Limoges.

Les trois voleurs ont déjà été condamnés : Pey a avoué avoir subi 16 condamnations.

Le cambriolage de la perception de St-Céré

Nous avons relaté, jeudi, le vol commis à la perception de Saint-Céré. Voici les circonstances dans lesquelles il a eu lieu :

L'immeuble dans lequel est situé le bureau de la perception de Saint-Céré est contigu à l'Hôtel du Commerce. On y accède de la rue de la Visitation et de l'avenue Victor-Hugo, qui sont séparées par un jardin, au fond duquel se trouvent l'habitation et le bureau du percepteur.

Un escalier en pierres placé devant la maison donne accès à une véranda (qui longe tout le devant de l'immeuble et sur laquelle se trouve la porte d'entrée du bureau de la perception ; au-dessus de l'escalier lui-même est située une fenêtre qui éclaire ledit bureau.

Le mercredi soir à sept heures un quart M. Ragouneau, percepteur, quitta la perception, selon son habitude, pour aller dîner à l'hôtel du Commerce, non sans avoir soigneusement fermé portes et fenêtres.

Lorsque vers neuf heures du soir il rentra chez lui, il remarqua sur une table située à côté de la fenêtre, des éclats de verre. Il s'aperçut alors qu'un carreau avait été cassé et que des voleurs s'étaient introduits dans la perception. Il chercha immédiatement le coffre métallique dans lequel il mettait l'argent et les billets de banque ; le coffre avait disparu. Il était victime d'un vol.

Les bons de la Défense Nationale et les autres valeurs n'avaient pas été touchés.

M. Ragouneau s'empressa d'informer la police.

Dans la matinée de vendredi, trois clés de l'école supérieure de Saint-Céré, âgés de dix à douze ans, se rendant en classe, ont découvert, dans une rigole en bordure d'un chemin fort peu passant, le coffre enlevé vendredi chez le percepteur. Les bandits, auteurs du cambriolage, tentèrent d'abord de fracturer la boîte d'acier à l'aide d'un ciseau de menuisier, dont la partie effilée se cassa dans la rainure du coffre. Ils réussirent ensuite à l'ouvrir sans doute avec une clé, opération qui ne présentait pas de sérieuses difficultés, car la serrure est d'un modèle très courant.

Dans le coffre, on retrouva 12.000 francs en bons de la Défense nationale et des coupures de rente détachées de leur souche. 130.000 francs environ en billets de banque ont disparu.

Villa cambriolée

Plainte a été portée au Parquet de Cahors contre des malfaiteurs qui ont cambriolé, à Montdournem, une villa dont le propriétaire habite Montauban.

De l'argent, du linge et même des meubles ont été volés.

Une enquête est ouverte.

Arrestation

La gendarmerie de Puy-l'Evêque a arrêté le nommé Guillaume Jélien, domestique, qui, pendant l'absence de sa patronne, a dérobé et vendu une partie de la vaisselle vinaire.

Il a été écroué à la prison de Cahors.

Sur la voie

Jeudi soir, au moment où le train qui arrive à Cahors à 7 h. 1/2, entrainait en gare de Libos, à 5 h. 50, un ouvrier de la voie nommé Delpon, de Toulouze (près Cahors), âgé de 25 ans, a été tamponné par la machine et projeté entre les rails.

Quand le train fut arrêté, Delpon se trouvait sous le 5^e wagon du convoi. Il fut retiré aussitôt et on constata qu'il portait des blessures à la tête.

Son état est grave.

Vol de fagots

M. Delmas, propriétaire à St-Pierre-Lafeuille, ayant l'intention de porter des fagots à la ville, chargea sa charrette de 26 fagots et d'un stère de bois.

Comme le chemin de St-Pierre-Lafeuille à la route de Larroque-des-Ares (route de Valroufié) n'est pas très commode, il atela les bœufs à la charrette et alla déposer fagots et bûches sur la route de Larroque, au bas de la côte de Valroufié.

Il devait, le lendemain, les recharger sur la charrette attelée du cheval pour les porter à la ville.

Quand mercredi matin, M. Delmas arriva avec sa charrette attelée du cheval, il ne trouva ni fagots ni stère de bois.

Mais il apprit qu'un chiffonnier habitant Cahors était passé par là avec sa voiture chargée de fagots.

M. Delmas avisa la police qui après enquête trouva le coupable. C'était le nommé Richard, chiffonnier qui croyant, probablement, que ce bois avait été abandonné sur la route, l'avait recueilli. Du reste, Ri-

chard eut bon cœur car il partagea sa « trouvaille » avec son ami Lacaze, cordonnier, place de la Halle.

Tous deux ont été arrêtés jeudi et écroués dans la soirée à la prison.

Le trafic de l'or

Les gendarmes en service à la gare de Capdenac, intrigués par les allures de deux voyageurs qui paraissaient hypnotisés par une valise déposée sur le quai, leur demandèrent des explications. Etant donnée l'insituation de leurs réponses, la valise fut ouverte : elle contenait dix mille cinq cents francs en or et une importante somme en argent que les deux individus allaient échanger à Paris.

Les deux compères ont été arrêtés.

Tribunal correctionnel

Audience du 17 janvier 1924

Le Tribunal correctionnel a rendu son jugement dans une affaire de menaces verbales de mort dont s'est rendu coupable une dame Roux Elisabeth, Vve Souyris, propriétaire au Montat.

Celle-ci a été condamnée à 100 fr. d'amende avec sursis.

Il a confirmé le mandat de dépôt contre un certain Mermet Jean, s. p. ni domicile fixe, arrêté pour défaut de carnet anthropométrique.

Audience de vendredi 18 janvier 1924

Richard Jean-Baptiste, 33 ans, chiffonnier et Lacaze Jean-Louis, 39 ans, cordonnier à Cahors, sont condamnés à huit jours de prison chacun pour vol de fagots.

A Trespoux

La gendarmerie de Cahors s'est rendue, samedi matin, à Trespoux. Il paraît qu'un individu installé dans les bois et donnant des signes évidents de folie, menace quiconque tente de pénétrer dans les bois.

Cylindrages à Vapeur

Opérations probables dans la semaine du 21 au 26 janvier 1924.

Répandage et cylindrage de matériaux sur les voies ci-après désignées :
Chemin de Grande Communication n° 6, de 12 km. 200 à 13 km. (vers Issudelle).

Route Nationale n° 111, de 81 km. 500 à 82 km

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 12 au 19 janvier 1924

Naissances

Maertens Roger, 3, rue St-Gorges.
Soulaucoup André, 4, rue St-Urcisse.
Basse Suzanne, 47, boulevard Gambetta.
Espitalié Pierre, 25, rue Président Wilson.

Publications de Mariages

Gernolles René, employé de Chemin de fer, et Lasvènes Marcelle, s. p., à Cahors.
Carnabac Gontran, carrossier, et Ségallucie, ouvrière d'imprimerie à Cahors.
Conduché Emile, employé de Chemin de fer à Périgueux, et Marcenac Germaine, s. p., à Cahors.
Lala Jean, propriétaire à Prayssac, et Belot Marie-Louise, s. p., à Cahors.
Talon Marcel, et Billard Louise, employés au Chemin de fer à Cahors.

Mariages

Rougé René, valet de chambre, et Roux Marguerite, tailleur à Cahors.

Décès

Puech Clara, épouse Paimbeuf, s. p., 60 ans, avenue de la Gare.
Pergol Jean, s. p., 64 ans, 27, rue Labarre.
Andrieu Jacques, retraité, 65 ans, rue Président Wilson.
Bouffé Miboud, soldat au 11^e groupe de remonte, 21 ans, rue Président Wilson.
Guillou Louis, jardinier, 83 ans, place de la Croix.
Pagès Jean, cultivateur, 49 ans, rue Président Wilson.
Bourgeois Roger, 3 mois, route Ste-Valérie.
Maurès Pierre, négociant, 26, boulevard Gambetta.

ROYAL-CINEMA

SAMEDI 19, DIMANCHE 20
L'AFFAIRE BLAIREAU
Comédie humoristique des plus déopilantes interprétée par Mme André Brunot et M. Calaroché, sociétaires de la Comédie-Française; MM. St-Ober, Leclerc, Heller, de Winton, du Palais-Royal; Miles Marcelle Duval, Anny Fleuryville, Dorval, de Pôdon.

ROULETTE (fin)

Elle le grand comique « LUI »
La semaine prochaine, première du grand film en 4 époques :
LA BRÈCHE D'ENFER
du célèbre romancier Pierre Decourcelle
M^{me} SARAH BERNHARDT
dans *Jane Doré*
(Reg. Com., Cahors, 2471)

PALAIS DES FÊTES

SAMEDI 19, DIMANCHE 20 janvier
LA BÊTE TRAQUÉE
Un succès éclatant du film Français. C'est un chef-d'œuvre incontestable que les meilleures salles de Paris ont donné. France Dhélla, Van Daele, Paul Amiot ont triomphé dans ce film hors pair.
Billy garçon d'honneur, comique, 2 parties.
Actualités.
La Dame de Monsoreau (film d'art), ORCHESTRE (2^e époque).

A PROFITER VÉRITABLE

Rasoir Gillette
AVEC 3 LAMES
11 fr. 50
POPOVITCH, Coiffeur pour Dames
4, rue Maréchal-Foch, 4, CAHORS
A tout Acheteur d'un paquet de 12 lames Gillette ou d'un rasoir, il sera remis un bon gratis de remise à neuf de 12 lames.
(Reg. Comm., Cahors, n° 446)

Arrondissement de Cahors

Catus

Dimanche, 20 courant, réunion de la Société de chasse, la Saint-Hubert Catussienne, à 15 heures, dans la grande salle de la Mairie de Catus, sous la présidence de M. Boyer Guillemet, de Salvezou.

Ordre du jour :

1^o Renouvellement du bureau s'il y a lieu ;
2^o Régler la situation budgétaire ;
3^o Rédaction de certains articles de la Société.

Il ne sera pas envoyé de convocation pour la battue qui doit avoir lieu dans le secteur du Mas-de-Camp. Boissières, le dimanche, 27 courant.

Le Président prie les sociétaires de venir à la réunion de dimanche 20 courant et d'être exacts aux battues.

Compatriote. — Nous apprenons avec plaisir que M. Charles Puybasset fils de notre ami Louis Puybasset de Catus, vient d'être élevé dans l'Enregistrement de la 4^e à la 3^e classe.

Nos sincères félicitations au jeune fonctionnaire, aviateur pendant la guerre et dont le courage et le savoir égalent le mérite et la modestie.

A. L.

Douelle

Pour nos chemins. — Par arrêté en date du 7 janvier courant, M. le Préfet du Lot, a autorisé l'Association syndicale pour la réfection du chemin rural de Baynes-Fromental.
MM. Sylvain Arnaudet, Elie Fournié et Louis Pagès, ont été délégués pour remplir les fonctions de syndics.

Floressas

Obsèques. — Jeudi matin, 17 janvier, ont eu lieu à Floressas, au milieu d'une grande affluence les obsèques du doyen de notre commune, Rouquet Jean, de Ramonichoux, qui s'est éteint doucement au milieu des siens à l'âge de 82 ans.
C'était encore, il n'y a que quelques jours, un beau et robuste vieillard, qui portait allègrement son

Etu conseiller municipal en mai 1888, il le resta sans interruption cipeles en novembre 1919, soit plus de 31 ans. Il remplit même les fonctions d'adjoint au maire de 1900 à 1904. C'est dire l'estime, la considération et la vénération dont il était

entouré par ses concitoyens. Pendant ce long mandat, il ne cessa de donner dans ses fonctions de nombreuses preuves de sa bonté, de sa servabilité et de son dévouement infatigable aux intérêts communaux.

Dans cette pénible circonstance, nous adressons aux enfants et petits enfants du regretté Rouquet, ainsi qu'à toute sa famille, l'expression bien sincère de nos plus sympathiques condoléances.
D.

Vers

Acte de probité. — Yvonne Pilon, âgée de 10 ans, élève à l'école laïque dirigée par Mme Bonnet, a trouvé une somme de 200 francs en billets de banque. La maman accompagnée de la fillette, s'est empressée de rendre cette somme à M. Bonoure qui l'avait perdue.

La récompense offerte a été refusée. Toutes nos félicitations à l'élève de l'école laïque et à sa maîtresse.

Démographie. — Il a été inscrit, durant l'année 1923, à l'état civil de Vers : 9 naissances, 6 mariages et 8 décès.

GRAINS - ENGRAIS

Sulfate de Cuivre, Sulfate de Fer Sulfure, Superphosphates, Sels Pommes de terre, Tourteaux, etc...

Dépôt chez M^{me} BERTY
à côté du Couvent
à PRAYSSAC (Lot)

Arrondissement de Figéac

Figéac

Perdu. — Mme Sauvagnac Marie, domiciliée à la Coustrie (commune de Bagnac), s'est présentée au commissariat où elle a déclaré avoir perdu dans les rues de Figéac une écharpe noire en laine ayant deux mètres de longueur.

La personne qui l'a trouvée est priée de la rapporter au commissariat de police où il lui sera donné une récompense.

Taxe sur la boucherie. — Le maire de Figéac, vient de taxer la viande de boucherie, à partir du 19 courant, comme suit :

Bœuf : côtes et poitrine, 6 fr. 50 le kilg.; côte et milieu d'épaule, 8 fr. le kilg.; beefsteack, 10 fr. le kilg.; faux filet, 11 fr. le kilg.; filet, hors taxe.
Veau : côtelettes et jarret, 9 fr. le kilg.; poitrine, 9 fr. le kilg.; filet, côtelettes d'épaule, 10 fr. le kilg.; cuisine, 12 fr. 50 le kilg.

Mouton : gigot et côtelettes, 11 fr. le kilg.; épaules, 9 fr. le kilg.; ragout de mouton, 6 fr. le kilg.

Taxe du pain. — A partir du 19 courant le pain est taxé comme suit : Pain de luxe ne pesant pas le poids de 1 kilo, 1 fr. 20;

Pain bis et pesant le poids à partir du poids de 2 kilos, 1 fr. 15 le kilo.

Cinéma des Jeunes. — Dimanche 20, à 16 h. 1/2 et 20 h. 1/2, brillante représentation au Cinéma des Jeunes.

Pharmacie de service. — La Pharmacie Selves, rue de la République, assurera le service pendant toute la journée du dimanche 20 courant.

Etat-civil du 12 au 19 janvier 1924. — Décès : Dumas Céline, âgée de 86 ans, à l'hospice; Lalane Louis-Victor, âgé de 4 ans, rue d'Anjou.

Publication de mariage entre Gaston-Paul-Jean Daynac, sans profession, domicilié à Figéac et Yvonne-Rose-Marie-Marguerite Labouyges, sans profession, demeurant à Poitiers avec ses parents, 27, rue Gambetta.

Probité. — Mme Soubrié Mélanie, demeurant à Aurillac (Cantal), de passage à Figéac, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant une certaine somme qu'elle s'empressa de porter au commissariat de police où peu après il a été réclamé par son légitime propriétaire à qui il a été rendu.

Nous adressons toutes nos félicitations à Mme Soubrié pour son honnêteté.

La foire du 15. — Une grande quantité d'animaux avaient été amenés sur les divers marchés; les cours ont subi en général une hausse appréciable, notamment sur les porcs gras, qui atteignent 310 à 320 fr. les 50 kilos, ainsi que sur les veaux de boucherie qui valaient de 4,50 à 5 fr. le kilo.

Voici les principaux cours pratiqués :

Bœufs de travail, de 3.800 à 4.000 fr. la paire; bouvillons, de 1.800 à 3.000 fr. la paire; moutons, de 200 à 250 fr. Poulés, de 3 à 3 fr. 50; poulets, de 3,50 à 4 fr., le tout demi-kilo; œufs, de 6 à 6 fr. 50 la douzaine; petits fromages du pays, de 1,60 à 2 fr. la douzaine; beurre, 14 à 16 fr. le kilo.

Les noix étaient très recherchées et valaient de 18 à 22 fr. le double-décaltre.

A l'instruction. — M. Dupuy, juge, continue l'instruction ouverte contre Marty, pour distribution de dividendes fictifs et escroquerie, relevés contre lui, au préjudice de la chambre de compensation de Rodez. Nous sommes en mesure d'annoncer que ce sera vers fin février que M. Lacoste, expert à Cahors, désigné par notre tribunal déposera son rapport au sujet du délit reproché à Marty pour distribution du dividende fictif et que, vraisemblablement, l'affaire viendra à une des audiences correctionnelles.

Marty sera transféré, dès la première quinzaine de mars, à Figéac, pour répondre à certaines questions de M. le juge d'instruction, relatives à la faillite des charbonnages de Figéac.

Bagnac

Accident. — M. Aloar, ouvrier forgeron à la carrière des Auriais, a été victime d'un accident de travail. Un morceau d'acier brûlant, qu'il for-

geait, lui a sauté dans l'œil droit, lui occasionnant une brûlure qui, heureusement, tout en nécessitant quelques jours de repos, n'aura pas de suite grave.

Anglars

Nécrologie. — Lundi dernier ont eu lieu les obsèques de M. Hippolyte Cadiergues, négociant en vins, décédé à l'âge de 54 ans, à la suite d'une courte maladie.

Une foule d'ami, venus de toutes les communes voisines, a accompagné le corps jusqu'au cimetière, voulant montrer ainsi combien le regretté défunt avait su gagner l'estime générale.

Républicain sincère, travailleur infatigable, toujours prêt à rendre service aux petits, il laissera dans le cœur de ceux qui l'ont connu un souvenir impérissable.

A sa veuve éplorée et à sa nombreuse famille, nos sincères condoléances.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Pharmacie ouverte. — C'est la pharmacie Pons qui restera ouverte après-demain lundi 21 janvier.

Pupilles de l'école publique. — L'Association des Pupilles de l'école publique de l'arrondissement de Gourdon a secouru 79 orphelins pendant l'année 1923.

Elle a attribué 76 livrets de Caisse d'épargne aux 76 Pupilles reçus au C. E. P. et leur a réparti la jolie somme de 1.990 francs.

C'est là une belle récompense pour chaque lauréat et il convient de louer l'initiative des membres de la commission qui ont eu cette excellente idée.

Les cambriolages de notre ville. — Nos lecteurs n'ont pas oublié les 2 cambriolages qui ont eu lieu récemment dans notre ville et qui ont fort intrigué la police et les habitants.

Ils avaient eu lieu au café de Paris tenu par M. Lacambre et à la quincaillerie de M. Laurié, en pleine nuit.

Les auteurs viennent d'être identifiés.

Ce sont les jeunes Vérine 16 ans, Lalanne 17 ans, Petit 19 ans, c'est-à-dire les mêmes qui ont opéré à Figéac, Cahors et Brive.

Vérine a avoué avoir cambriolé chez MM. Lacambre et Laurié mais il ne reconnaît pas être l'auteur de la tentative de cambriolage qui a eu lieu, la même nuit chez M. Malleville, marchand d'armes et de cycles, avenue Cavaignac.

Dans quelques jours ils seront transférés à Gourdon pour interrogatoires.

Soirée dansante. — C'est ce soir, samedi, qu'aura lieu le bal de la *Jeunesse lyrique* dans la grande salle de l'hôtel de ville, ornée avec un soin spécial.

L'orchestre sera des plus brillants et ce bal aura, comme d'habitude, un entrain qui fera passer une excellente soirée à tous ceux qui s'y rendront.

Probité. — Mlle Yvonne Bergonoux, de l'ouvroir de l'hospice de notre ville, a trouvé un portefeuille de dame marqué des lettres F. R., contenant une petite somme, qu'elle a remis au bureau de police.

Nos félicitations.

Gramat

Les courses. — Le Comité de la Société des steeple-chases de France, a alloué à la Société des courses de Gramat, pour l'année 1924, une subvention de 2.250 francs, plus 337 fr. 50 de primes aux éleveurs, soit, au total, 2.587 fr. 50.

De plus, désireux de pouvoir faciliter la tâche des Sociétés départementales, le Comité a décidé que les allocations seraient données, comme l'année dernière, sous forme de subventions en argent que les Sociétés pourront utiliser, sous forme de subventions et au mieux des intérêts dont elles ont la charge.

Labastide-Murat

Foire. — Favorisée par le beau temps, notre foire a été importante. Voici les cours pratiqués :

Blé, de 62 à 64 fr.; avoine, de 29 à 31 fr.; mais étranger, de 41 à 47 fr.; pommes de terre, pas d'apport; le tout le sac de 80 litres.

Bœufs de forte propriété, de 3.500 à 4.000 fr.; bœufs de travail, de 2.900 à 3.000 fr.; bouvillons dressés au labour, de 1.900 à 2.500 fr., le tout la paire.

Brebis avec deux suivants, de 250 à 280 fr.; avec un agneau, de 170 à 240 fr.; baches, de 120 à 130 fr.; agnelles de troupeau, de 130 à 140 fr. la pièce. Cochonnets de deux mois, de 180 à 200 fr.

Poulets, 4 fr.; poules, 3,50 le demi-kilo; œufs, 6 fr. la douzaine.

Lunegarde

Service postal. — M. Capelle, négociant à Lunegarde, vient de recevoir de M. le directeur des postes de Cahors la lettre suivante :

« Mon administration supérieure m'avise ce jour que, conformément à mes propositions, elle autorise le rattachement au bureau de Gramat de la section de Lunegarde, actuellement desservie par Labastide-Murat. » En vous informant de cette déci-

sion, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je prends les mesures utiles pour vous faire bénéficier, dans le plus court délai possible, de la distribution par Gramat. »

Salviac

Améliorations postales. — Nous apprenons avec plaisir que M. le docteur Gambornac, maire et conseiller général de Salviac a fait des démarches personnelles auprès de l'administration des P. T. T., démarches qui ont été couronnées de succès.

Depuis quelques jours en effet une amélioration s'est produite, nous espérons qu'elle continuera à la satisfaction générale.

Dorénavant en effet le chauffeur de l'autobus Gourdon-Cahors attendra exceptionnellement un peu plus de temps l'arrivée de l'express Paris-Toulouse; au cas où ce retard serait par trop considérable il aura une distribution postale le soir, de cette façon Salviac ne restera pas 48 heures sans distribution postale.

Les voyageurs venant de Paris pourront ainsi plus souvent prendre l'autobus alors qu'ils étaient contraints à se faire porter à Salviac, par une voiture particulière toujours plus coûteuse.

Les autres correspondances du midi de la France qui étaient envoyées par l'express jusqu'à Brive, s'arrêteront à Gourdon, le soir, étant confiées à un train omnibus; de cette façon elles seront distribuées le lendemain matin. Espérons que la bonne volonté aidant, nous pourrions constater une amélioration durable.

A la Coopérative. — MM. les titulaires de carnets de la Coopérative « La Salviacaise », sont priés d'effectuer sans retard, le dépôt de leurs carnets, au siège de la Société entre les mains du Gérant, à l'effet de dresser le bilan et de venir à l'assemblée annuelle qui aura lieu prochainement.

Dégagnac

Réunion. — La Société de Secours Mutuel « L'immortelle de Dégagnac » se réunira dimanche 20 janvier, à la mairie, à 15 heures.

Ordre du jour : Compte rendu moral et financier de l'exercice écoulé; renouvellement du bureau.

Publication de mariage. — Mlle Layrresse Victoire-Marguerite, sans profession à Dégagnac, et M. Galtié Emile, boucher à Cahors.

AVIS de la mairie. — Les prisonniers de Guerre sont invités à se présenter au secrétariat de la mairie pour prendre connaissance d'une circulaire qui peut présenter pour eux un grand intérêt.

Dernière heure

Chambre des Députés

Séance du 18 janvier 1924

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget sur les affaires extérieures.

M. Poincaré répond aux interpellations de MM. Reynaud et Herriot.

Un ordre du jour de confiance est voté par 445 voix contre 126.

Vote de nos Députés

Sur la priorité de l'ordre du jour de MM. Mahaut et Brousse, faisant confiance au Gouvernement, les députés du Lot ont voté : Pour.

La Chambre a adopté par 408 contre 140.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 40.

A LA CHAMBRE

Un vote de confiance

Le débat sur la politique extérieure s'est terminée à la Chambre hier soir à 21 heures.

Un ordre du jour, approuvant les déclarations du gouvernement, en particulier les déclarations concernant l'occupation de la Ruhr et exprimant sa confiance en lui pour poursuivre sa politique de salut public, a été voté par 408 voix contre 140.

EN ALLEMAGNE

La fin du régime von Kahr

De Munich : On signale maints indices de la fin prochaine du régime du Commissaire d'Etat von Kahr qui serait mis à la retraite.

Avec lui disparaîtrait le plus grand obstacle à une entente entre Berlin et Munich.

Au Reichstag

De Berlin : L'ancien chancelier Muller, président actuel de la fraction socialiste du Reichstag, demande la convocation immédiate de la Commission des Affaires Etrangères.

M. Muller déclare qu'une discussion est absolument nécessaire sur les questions de la Rhénanie, de la Ruhr, des réparations, sur l'attitude

des autorités françaises d'occupation au Palatinat et sur le contrôle militaire.

La banque rhénane d'émission

De Berlin : Le banquier Hagen et les autres membres de la Commission préparatoire de la Banque Rhénane d'Emission sont arrivés à Cologne pour négocier avec M. Tirard.

Grande-Bretagne et Société des Nations

De Londres : En raison de l'arrivée prochaine au pouvoir d'un gouvernement travailliste, lord Robert Cecil se retirerait de la Société des Nations.

En Egypte

Du Caire : Le roi fera appeler Zagloul pacha pour assumer les responsabilités du pouvoir.

L'ambassade de Paris

De Berlin : La Gazette d'Evoss déclare que selon toute probabilité, von Hoesch retournera à Paris au début de la semaine prochaine en qualité d'ambassadeur.

REMERCIEMENTS

Les familles MORISOT, FRON, VERNE, REMOND, KELLER remercient cordialement toutes les personnes qui leur ont apporté des témoignages de sympathie, à l'occasion de la mort de

Madame veuve MORISOT

Née VERNHES Emma

à Albas.

Une recette utile

Faites vous-mêmes un litre de bon vin fortifiant avec la Quintonine, il suffit de verser un flacon de Quintonine dans un litre de vin rouge pour obtenir instantanément le meilleur fortifiant pour tonifier le sang, les nerfs et les os, et pour guérir la faiblesse, la fatigue, le surmenage, l'épuisement, la lassitude, l'anémie et la neurasthénie.

La Quintonine relève l'appétit, facilite la digestion et donne aux sangs pauvres la vitalité nécessaire pour devenir fort, robuste et résistants comme ceux qui respirent la santé. La Quintonine est un extrait concentré à base de quinquina, kola, coca, cacao, fer et glycérophosphate de chaux. Elle est cinq fois plus active que l'extrait de quinquina et d'un goût plus agréable.

Le flacon dose pour faire un litre de vin fortifiant : 2 fr. 75.

Pharmacie Orliac à Cahors.

(Reg. Com. n° 34, Châteauroux)

MEUBLES

E. COMBROUSE Fils

(Ancienne Maison OAPMA)

3, rue Maréchal-Joffre, — CAHORS

Grand choix de Meubles en tous genres, Chambres à coucher, Salles à manger, Buffets de cuisine, Buffets vitrine, Lingères, Armoires à glaces, Lits bois, Lits fer et cuivre, Sommier, Matelas, Chaises, Fauteuils, Glaces encadrées, Fourneaux de cuisine, etc., etc.

A des prix défiant toute concurrence

TRICOT A LA MAIN

Bonneterie pour Dames et Enfants

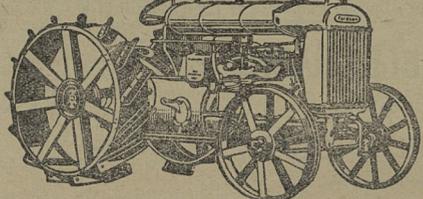
Mme V^e DEMARS

69, boulevard Gambetta



Le tracteur Fordson économise 30 à 50 % du temps de l'agriculteur. Le Fordson fait le travail de 4 à 6 chevaux. Un homme avec un Fordson peut faire plus de travail plus aisément et plus économiquement. Il réalise ainsi un bénéfice supérieur.

PRIX 10.700



PRIX 10.700

ALIBERT & MURAT

4, Rue des Cadourques, CAHORS. — TÉLÉPHONE 81

Reg. Com., Cahors, N° 369.

MAISON LASVÈNES, CONFECTIONS

pour HOMMES, DAMES, JEUNES GENS et ENFANTS

10, Rue Maréchal-Foch, CAHORS

Continuation de la VENTE de SOLDES

DES VÊTEMENTS D'HIVER

Nouveaux Rabais énormes

(Reg. Com., Cahors, 912)

TEIGNEZ vous-même vos vêtements avec la

KABILINE

Demandez Notice VLEGRIS, VERSAILLES R.C. 614 Versailles

30 Jolies nuances pour tous tissus

Bibliographie

Revue Scientifique

Illustrée (Revue Rose)

Fondée en 1863

Paraissant les deuxièmes et quatrièmes samedis de chaque mois

Sommaire du 12 janvier 1924

1. Les Amis de la *Revue Scientifique*. — 2. La production du Caoutchouc dans le Monde et son Evolution, par Auguste Chevalier, Chef de la Mission permanente d'Agriculture coloniale au Ministère des Colonies, Directeur du Laboratoire d'Agronomie coloniale au Muséum national d'Histoire naturelle. — 3. Le Rôle des Musées d'Ethnographie, leur Avenir, par le Docteur Félix Regnault. — 4. *Revue Industrielle*: Le troisième Congrès de Chimie Industrielle, par Maurice Deschiens, Ingénieur-Chimiste.

Notes et Actualité: Le Mois Mathématique à l'Académie des Sciences (novembre 1923). — Physique: Essai sur l'Evolution de la Physique depuis un demi-siècle. — Optique: Les Piles photoélectriques et la Photométrie. — Botanique: Origine de la culture des Plantes alimentaires. — Biologie: Croissance et Différenciation des organes régénérés.

Applications de la Science à l'Industrie: Chimie: Le Pétrole synthétique de Houille. — Agronomie coloniale: La greffe de l'Hévéa.

Nouvelles: Académie des Sciences, etc. Vie scientifique universitaire. Académie des Sciences de Paris: Compte-rendu de la Séance du 26 novembre 1923.

Bibliographie.

Prix du numéro: France, 1 fr. 90. Etranger, 2 fr. 50. — Chèques postaux: Paris, 4882. — Téléphone, 286, boulevard Saint-Germain, VII. — Téléphone Fleurus: 02-29.

L'OPINION

Revue de la Semaine illustrée

Paraissant tous les Vendredis

Sommaire du N° 32 (Nouvelle série)

Editorial: Ceux qui prétendent nous sauver. — Ce Qu'on Dit: Le sauveur malgré lui. — Les études militaires de M. Painlevé. — Un préfet qui parle trop. — Simple rapprochement. — Le prince de Galles. — Le futur cabinet anglais. — Lord Crewe et M. Léon Blum. — Le prix des journaux allemands. — Affaires Intérieures: Trygøe: La situation

politique et électorale: L'Aude. — Pierre Villette: Le Parlement. — La Ligue d'Action Civique des anciens combattants. — Les divisions du parti communiste. — La politique dans les départements. — Les diocésaines, etc... — Affaires Extérieures: Jacques Chastenet: Et la Russie? — Affaires Economiques: Lucien Romier: Ce que signifie la baisse du franc. — Notes et Figures: Jean Fleuriel: Deux chefs: Buat et Debeney. — Littérature: André Thérive: « Genitrix ». — Questions Métapsychiques: Paul Heuzé, Toujours rien (VI). — Enquêtes: Antoine Deléclaz: Enquête sur la chasse (VI). — Actualité Scientifique: Jacques Boyer: Une visite à la fondation Curie. — Vie Sportive. — Bourse.

LES ANNALES

Le numéro des *Annales* qui vient de paraître, est aussi intéressant et varié que les précédents. La collection des *Annales* et celle de *Conférences* forment à la fin de l'année une incomparable bibliothèque.

En vente chez tous les libraires.

LA NATURE

N° 2597, 12 janvier 1924

Le 25^e anniversaire de la découverte du radium par M. et Mme Curie, a attiré l'attention de tous sur ce corps prodigieux qui a bouleversé la physique et qui fait espérer la guérison du cancer. Sa maison, l'Institut du Radium, située à Paris, rue Pierre-Curie, mérite aussi d'être connue. *La Nature* nous y promène, depuis l'extraordinaire coffre-fort qui renferme le stock de radium: 2700 milligrammes, en passant par les laboratoires de physique jusqu'à l'hôpital où affluent les malades.

M. Jean de Montesquiou-Fézensac raconte ensuite un récent voyage qu'il fit en Yougoslavie. Il croque au passage des paysages, des types et termine par l'évocation de l'énorme et somptueux palais que l'empereur Dioclétien se fit bâtir à Split et que des archéologues français reconstituent. Après l'analyse de quelques notes récemment présentées à l'Académie des Sciences, vient une étude du pyréthre et du savon-pyréthre. Qui ne s'est servi de cette poudre et n'a constaté son inefficacité, qu'on peut expliquer aujourd'hui qu'on a isolé le principe actif.

Le Supplément de *La Nature* est, comme toujours, des plus variés:

informations aéronautiques, chimiques, sanslistes, descriptions d'intéressants appareils nouveaux de T. S. F., de chauffage, d'automobilisme, études agricoles, recettes pratiques, conseils utiles sur une foule de ques-

tions techniques qui se posent à chacun à tout instant, compte rendu des nouveaux livres scientifiques, etc.

LA NATURE. — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie. 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

LA PHOSPHODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE

et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des :

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphode GARNAL et le Corps Médical

Le D^r ORTEL

Ancien Externe des Hôpitaux de Paris

Docteur en Médecine de la Faculté de Paris

écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associée à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Regis. Com. Cahors, N° 32.

Prix du flacon : 10 francs. — Grandeur unique.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :

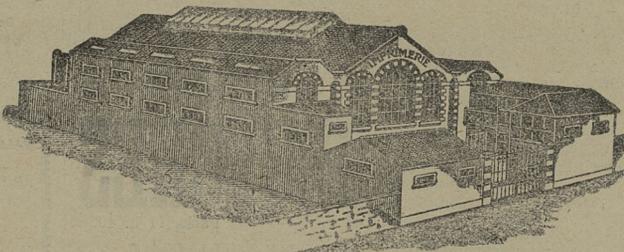
1, Rue des Capucins

ANNEXE :

4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS



INVINCIBLE CHARME

PAR

Daniel LESUEUR

V

Il s'animait, se dédommageait de son étouffante patience, ouvrait l'écluse au flot qui, depuis un moment, grossissait et s'insurgeait dans sa poitrine. Il allait être imprudent. M. de Mauclain en eut le sentiment, et, pour l'aiguillonner accentua une ironique sourire de doute.

« Oui, des preuves... » continua impétueusement Cadier, « des preuves que je possède, moi seul, et que mon colonel lui-même serait incapable de fournir.

« Oh ! » proféra le vicomte, « quelles meilleures preuves d'une paternité peut-il avoir que la cohabitation, la passion avérée d'un amant et d'une maîtresse. Charlotte Valdret n'a pas trompé un homme comme le comte de Ribeyran, qui était près de l'épouser, qu'elle aimait au point de le rejoindre dans les camps, pendant la guerre à travers tous les dangers... Vous voyez, mon bon Cadier, que mes informations sont assez précises. — Monsieur, j'ai sans doute tort

de vous dire la vérité, mais je vous la dit pour empêcher des malheurs plus grands que ceux qui peuvent se produire. Vous ne ferez pas croire à M. Jean et à Mlle Odette cette chose monstrueuse qu'ils sont frère et sœur. Ils ne le sont pas ! Vous ne déshonorerez pas mon maître, qui aurait agi bien mal si, M. Jean étant son fils, il ne l'avait pas reconnu, s'il avait caché le fait à Mme la marquise... Ah ! tenez, comment pouvez-vous croire ?... Il y a des apparences... Et puis, tonnerre ! » ajouta-t-il donnant un coup de poing sur son genou « vous ne me ferez pas dire ce que je ne veux pas, monsieur le vicomte ! Je n'ai pas le droit de parler. »

Cadier commençait à ne plus voir distinctement où il en était, ce qu'on lui avait arraché et ce qu'il devait garder en soi. Des remords et des craintes l'oppressaient ; il se sentait fort malheureux. Le vicomte en savait-il plus ou moins qu'il n'affirmait ? Agirait-il suivant ce qu'il croyait ou suivant ce qu'il voudrait croire ? Le danger était-il plus grand de l'éclaircir davantage ou de l'embrouiller s'il en était encore temps ? Toutes ces questions effarèrent Cadier. Ou était le bel aplomb avec lequel tout à l'heure il se prononçait sur les quatre fers de Parsifal ? Pauvre bonhomme tout d'une pièce, il se démenait et s'aventurait sous les harcelantes finesses de Mauclain comme le taureau piqué de banderilles. Le vicomte pensa que jamais

il n'aurait plus de chances de surprendre la vérité dernière, celle qui lui serait une arme écrasante contre le rival redouté.

Il feignit donc de croire ce dont il n'était rien moins que persuadé, à savoir que Jean n'était pas le fils du marquis. Puis il entama la série des hypothèses que suggérait ce point de départ. La naissance de ce garçon était alors bien basse, honteuse peut-être, puisque Cadier avait un projet de mariage entre lui et Odette serait un véritable malheur. A quel point de vue, un malheur ? L'opposition de M. de Ribeyran ? Ah ! sans doute... Et sa froideur pour le lieutenant s'expliquerait, si l'existence de Jean lui rappelait quelque outrageante trahison ? Mais, en ce cas, pourquoi l'aurait-il élevé ? Pourquoi n'aurait pas abandonné la maîtresse coupable et le fruit d'une odieuse faute ? Coupable ? Après tout, la pauvre Charlotte Valdret ne l'était peut-être pas. Tant de circonstances peuvent entraîner et parfois contraindre une femme. Le roman ne s'était-il pas déroulé aux heures troubles de la guerre ? Une longue séparation était survenue. Les amants n'avaient pu se revoir qu'après Sedan, plus tard même, lorsque, échappé à la captivité, grâce aux russes et à l'ingéniosité de son ordonnance, Robert de Ribeyran était allé reprendre du service dans l'armée de la Loire.

« Car vous avez été un héros, Cadier. Voyons, faisons la paix et

contez-moi cela. D'ailleurs, nous voici tout près de Mauclain. »

Cadier, craignant de parler et craignant de se taire à cause de l'acquiescement que le silence de l'interlocuteur donne à certaines suppositions exprimées d'une certaine manière, n'avait répondu que par des monosyllabes ou des jeux involontaires de physiognomie. Il crut échapper à ce supplice en racontant l'épisode dont il avait le droit d'être si fier et qu'il résuma en quelques mots bourras.

C'était bien simple. Il avait tiré son officier blessé de la marmelade. Son cheval les avait portés jusqu'à une ferme, habitée heureusement par de bons patriotes. On avait couché M. de Ribeyran. Et lui, pour rester à le soigner, avait brûlé ses effets militaires, s'était déguisé en varet de charnu, simulait une boiterie qu'il avait eu la constance de garder plusieurs semaines, pour dérouter les soupçons des Prussiens. Ces gailards-là auraient voulu pincer l'officier. Mais il fallait attendre qu'il fût transportable ; et, quand il avait pu se tenir sur ses jambes, le sous-lieutenant et le soldat avaient décampé comme des lapins... pff... envolés avec l'aide des braves gens de fermiers, qui risquaient leurs biens et leur vie à ce petit jeu-là.

« Ils s'en sont tirés, » ajouta Cadier. « Ils ont fait la bête. Les Prussiens avaient d'autres chats à fouetter. Mais mon colonel n'a pas oublié ce coin-là. Il y retourne enco-

re de temps à autre. Les enfants des anciens ont repris la ferme, et elle prospère je vous en réponds ! »

Pendant le récit de Cadier, l'esprit du vicomte travaillait. Ce n'est pas aux circonstances rappelées qu'il prêtait attention ; il les avait entendues plus d'une fois, et de la bouche du marquis lui-même. Non, mais comment reconstituer entre ces périodes de guerre les intermédiaires d'amour ? Était-ce dans cette ferme, au chevet du blessé, que Charlotte était accourue ? Si elle se trouvait en ceinte d'un autre, était-ce donc le désir de dissimuler son infidélité, non la passion, qui lui faisait braver tant de périls pour un furtif rapprochement ? Si elle ne l'était pas, l'hypothèse d'une violence, faite à cette jolie et faible créature, par des chemins hasardeux, couverts d'hommes effrénés, paraissait plausible. Mais alors ?... Mais alors quel sang coulait dans les veines de Jean ? Celui d'un Français, d'un rustre sans doute... ou — plus encore — celui d'un... autre ?

Cette idée, éclatant en lui comme la foudre, fit battre le cœur de Mauclain d'une trouble émotion, d'une espérance mauvaise. Il attendait que Cadier eût fini son histoire puis il émettait brusquement la tragique supposition. L'homme l'admettrait-il sans un frémissement, ou avec le sursaut de tout à l'heure, qui lui avait fait crier : « Non, il n'est pas son fils !... » Il y aurait bien, dans son silence atterré ou sa protestation,

une nuance qui trahirait sa volonté têtue de mystère.

« Tout de même, » fit M. de Mauclain d'un air bon enfant, « dire, mon brave Cadier, que votre dévouement, si estimable, si crâne, a peut-être, après tout, rendu un mauvais service à votre maître. Car enfin si le lieutenant de Ribeyran — qui ne devait pas être le père du fils de sa maîtresse — avait été emmené prisonnier de l'autre côté du Rhin, cette maîtresse, n'essayant pas de le rejoindre, n'eût pas rencontré la triste aventure qui fit tourner au drame leur idylle. Elle n'eût pas été violée et peut-être par un soldat prussien, comme je commence à le croire. Non, n'aurions pas un officier de race allemande dans l'armée française. Mais ce serait moins original. »

Touchait-il juste, ou presque juste ? Il ne put le savoir, tant Cadier, après un tressaillement vite contenu, recouvra de calme pour répliquer : « Monsieur le vicomte a beaucoup d'invention dans les idées. Sauf le respect que je dois à monsieur le vicomte, je lui conseillerais d'écrire quelques livres. Mais voici la grille de Mauclain. M. le vicomte ne désire donc pas remonter l'avenue dans la voiture ? »

Cette dernière question interprétait le geste que fit le jeune homme en arrêtant le boghe et en passant les guides. François de Mauclain sauta à terre.

« Non, merci, Cadier, » prononça-t-il sèchement.

voici des pâtes qui ne trompent pas

Prenez garde : Ne servez jamais de pâtes douteuses, car elles vous rebuteraient d'une nourriture pourtant si économique.

Choisissez donc des pâtes "qui ne trompent pas", des pâtes dont la qualité et la saveur sont toujours incomparables :

LES PÂTES LA LUNE